

Rapport évolutif

Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec

Rapport 7 — La mobilité étudiante : phénomène en pleine croissance et perspectives québécoises



Laboratoire d'étude
sur les politiques publiques
et la mondialisation

Sophie Morin, MA
Relations internationales

Janvier 2009

INTRODUCTION

Sous l'influence de la mondialisation, l'insertion des systèmes éducatifs dans l'espace mondial de l'enseignement supérieur provoque des transformations et des turbulences en matière d'offre et de demande. Les activités transfrontalières prennent, dans ce sillage, une importance majeure pour les acteurs en éducation, notamment les établissements d'enseignement supérieur qui intègrent, dans leur mission d'enseignement, une composante internationale. Il s'agit de toutes les activités qui se déroulent à l'extérieur du pays d'origine. La mobilité des programmes vers un pays tiers (la formation à distance), la mobilité des enseignants et des chercheurs et la présence à l'étranger d'une antenne sont considérées comme des activités transfrontalières.

Devenue l'emblème de l'internationalisation de l'éducation supérieure, la mobilité étudiante incarne l'ouverture au monde et offre aux étudiants toute une myriade de possibilités. La mobilité des étudiants se traduit par de courts séjours de formation à l'étranger ou par une formation complète acquise à l'étranger. Ces derniers deviennent des consommateurs plus actifs et surtout plus exigeants dans le choix de leur formation. Ils souhaitent vivre une expérience culturelle et élargir leur éventail de connaissances. La popularité de la mobilité étudiante oblige ainsi les établissements d'enseignement supérieur à s'adapter afin de recevoir un nombre toujours plus important d'étudiants internationaux et d'envoyer leurs propres étudiants à l'étranger. L'accueil d'étudiants étrangers est également une source de revenus supplémentaires pour les universités, mais les États y voient également d'autres possibilités, notamment une composante des politiques d'immigration afin de contrer un déficit démographique récurrent.

Les établissements d'enseignement supérieur du Québec, c'est-à-dire les collèges et les universités, évoluent dans ce contexte en adoptant des politiques d'internationalisation. Ils mettent en place des stratégies afin d'attirer les étudiants étrangers. Le gouvernement a établi un certain nombre de programmes pour aider les étudiants étrangers à payer leurs études, pour soutenir la mobilité des étudiants québécois et appuyer la démarche des établissements supérieurs sur la scène internationale. En tenant compte de l'ensemble des composantes de l'internationalisation de l'éducation et du contexte dans lequel se développe la mobilité étudiante, force est de signaler l'émergence d'un certain nombre de questions et de paradoxes.

L'objectif de ce rapport consiste à examiner, dans une perspective québécoise, si la mobilité étudiante peut être réellement un facteur de réussite de l'internationalisation de l'éducation pour les États, compte tenu du contexte actuel et de la tendance à utiliser cette activité transfrontalière à d'autres fins, notamment pour augmenter l'immigration et pour procurer des revenus supplémentaires aux établissements. La réussite de l'internationalisation de l'éducation supérieure signifie, entre autres, l'instauration de l'assurance-qualité, l'insertion de l'éthique dans les programmes de mobilité étudiante et un meilleur équilibre entre la mobilité étudiante du Québec et de l'étranger.

Après avoir présenté le cheminement du Québec dans le contexte international de la mobilité étudiante, nous envisagerons, dans la deuxième partie, l'assurance-qualité en tant que facteur de réussite de la mobilité étudiante. Dans la troisième partie, il sera question de la rétention des étudiants étrangers comme objet des politiques d'immigration.

1. LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE DANS LE MONDE ET AU QUÉBEC

Depuis les années 1990, les établissements d'enseignement supérieur misent sur l'enseignement transnational, c'est-à-dire le déplacement des étudiants, des enseignants, des programmes éducatifs et des établissements (OCDE, 2008b).

1.1 Contexte, évolution et statistiques

La mobilité étudiante, c'est le fait de toute personne qui décide de quitter son pays afin de poursuivre sa formation dans un autre. Les États définissent la mobilité étudiante selon des critères différents. Plusieurs pays, surtout en Europe, considèrent toujours comme étrangers des étudiants qui y vivent depuis longtemps. Ailleurs, notamment au Canada et aux États-Unis, un étudiant n'est plus considéré comme étranger, aussitôt qu'il acquiert la citoyenneté ou la résidence permanente (OCDE, 2006).

Cette ambiguïté pourrait favoriser une surestimation du nombre d'étudiants étrangers. Par exemple, en Europe, près du tiers des étudiants étrangers sont des résidents de longue date ou même ont obtenu le statut de résident permanent (AUCC, 2007b). À l'inverse, la notion retenue par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) désigne par étudiants étrangers ceux qui quittent leur pays dans le seul but d'étudier dans un autre pays (OCDE, 2006). Cette approche complique encore plus l'adoption d'indicateurs dans le domaine de la mobilité étudiante, surtout si l'on tient compte de la « mobilité européenne » qui pourrait ne pas être reconnue comme de la véritable mobilité internationale.

La mobilité étudiante a pris son essor plus particulièrement en Europe grâce à des programmes comme ERASMUS. Aujourd'hui, avec le dynamisme qui caractérise l'éducation supérieure et l'application du Processus de Bologne, il est très probable que les pays tiers vont être influencés par les stratégies adoptées en Europe et les pratiques qui s'y développent. L'une et l'autre misent sur la mobilité des personnes et forcent les États à harmoniser certaines politiques nationales, notamment quant à la reconnaissance des diplômes et des qualifications, ainsi que dans l'évaluation nationale de la qualité des programmes et de l'enseignement (Doyle, Gendall, Tait, Meyer, Hoek, McKenzie et Loorparg, 2008).

L'expérience européenne peut être une source d'inspiration pour des États qui souhaitent collaborer à la mise en place d'un espace régional¹. Par contre, cette tendance pourrait nuire à la mobilité internationale en limitant le mouvement des étudiants dans une région précise, à l'encontre des objectifs de l'internationalisation. Cependant, compte tenu de la crise financière qui sévit un peu partout dans le monde, la régionalisation de la mobilité étudiante pourrait s'accroître. Dans un tel contexte, la formation à distance pourrait s'accroître au détriment de la mobilité étudiante, au sens physique du terme.

La région Asie-Pacifique se caractérise par une forte demande de mobilité. La réticence des étudiants Chinois et Indiens à fréquenter un établissement qui se situe dans un pays ou une région où la diversité culturelle est importante, ne doit pas être sous-estimée (ACA, 2004). Pour ces étudiants, la cohabitation de plusieurs langues et de plusieurs cultures pourrait rendre plus complexes leur séjour et leur formation. Au contraire, un pays avec une ou deux langues officielles et une certaine homogénéité des valeurs simplifierait leur intégration. Face à ces constatations,

comment doivent réagir les États? Les universités francophones devraient-elles offrir une formation en anglais afin de recruter davantage d'étudiants étrangers? Ou bien devraient-elles miser sur le fait qu'elles occupent un créneau plutôt exclusif?

Le contexte politique peut également avoir des conséquences sur la mobilité étudiante et l'enseignement supérieur. C'est le cas dans la région Asie-Pacifique. L'Australie et la Chine se sont rapprochées, ces derniers mois, et les étudiants chinois qui souhaitent fréquenter un établissement étranger en seront les premiers bénéficiaires. En 2008, l'Australie accueillait 90 000 étudiants chinois (Kauffmann, 2008). Si le centre économique et stratégique mondial se déplace lentement vers l'Est, des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande seront les plus grands bénéficiaires de la mobilité des étudiants et joueront en toute logique un rôle majeur dans la formation d'un bloc régional en enseignement supérieur. Cette tendance oblige à tenir compte de l'impact des enjeux économiques et politiques sur l'enseignement transnational.

Des statistiques révélatrices

La mobilité étudiante a fait un bond vertigineux ces dernières années. En 2004, le nombre d'étudiants étrangers au niveau postsecondaire s'élevait à 2,5 millions, contre 1,75 millions en 1999, ce qui signifie une hausse de 41 % (UNESCO, 2006). Les pays de l'OCDE accueillent environ 85 % des étudiants étrangers et, en 2005, 67 % de ces étudiants provenaient d'États extérieurs à cette organisation. En 2005, les États-Unis recevaient 22 % de tous les étudiants étrangers, le Royaume-Uni 12 %.

En fait, les plus importants pays d'accueil sont anglophones (États-Unis, Royaume-Uni, Australie, Canada, Nouvelle-Zélande). Ces derniers accueillent, en 2005, près

de 45 % de l'effectif total des étudiants étrangers. Une part de la mobilité, soit près de 10 % du nombre total d'étudiants étrangers (Bashir, 2007), est attribuable au mouvement des étudiants en Europe. Le programme ERASMUS, qui favorise le déplacement d'étudiants à l'intérieur de l'Europe, met en quelque sorte un bémol au taux de croissance de la mobilité étudiante. En excluant les données européennes, les étudiants étrangers de la région de l'Asie de l'Est représentaient, en 2004, 32,6 % de l'ensemble des étudiants en mouvement dans le monde.

Durant la même année, ce sont les régions du Sud et de l'Ouest de l'Asie qui ont connu la plus forte augmentation, même si les étudiants de cette zone ne représentent que 10 % de l'ensemble des étudiants étrangers dans le monde (Bashir, 2007). L'Asie fournit le plus important contingent dont les ressortissants quittent leur pays pour acquérir leur formation ailleurs dans le monde. Cette tendance risque de se maintenir à un haut niveau (OCDE, 2004b). Règle générale, les étudiants asiatiques suivent un programme complet et décrochent un diplôme à l'étranger, tandis que les étudiants américains et européens vont préférer un programme court ou suivre un ou deux trimestres à l'étranger (OCDE, 2004b).

Au Canada, la mobilité découle principalement de la présence plus forte d'étudiants étrangers alors que moins d'étudiants canadiens se rendent dans d'autres pays. En 2006, il y avait au Canada 70 000 étudiants étrangers à temps plein et 13 000 à temps partiel (AUCC, 2007b). En fait, depuis les 10 dernières années, le nombre d'étudiants munis d'un visa a presque triplé au pays (AUCC, 2007b). En 2004, les secteurs d'étude privilégiés par les étudiants étrangers sont la gestion des affaires et l'administration publique, les sciences sociales, le droit et le génie

(AUCC, 2007b). Les étudiants canadiens étaient, en 2003-2004, environ 39 000 à se rendre dans une université étrangère, en majorité aux États-Unis (37 000), le reste essentiellement au Royaume-Uni, en Australie, en France et en Allemagne (UNESCO, 2006). Selon les plus récentes données, la présence des Canadiens connaît dans ces pays une croissance plutôt rapide.

Les statistiques disponibles indiquent qu'au chapitre de la mobilité internationale, les pays de l'OCDE dominent en terme d'accueil d'étudiants étrangers et que la mobilité s'effectue du sud vers le nord. De plus, toujours selon les données recueillies, les étudiants des pays industrialisés sont moins enclins à poursuivre leur étude dans un pays étranger.

D'une logique culturelle à une logique commerciale

La mobilité des étudiants est perçue, à travers l'enseignement transnational, comme un levier de développement économique et un avantage concurrentiel pour les établissements. Les services d'éducation sont de plus en plus considérés comme une activité lucrative, plus particulièrement dans des pays comme l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis. D'emblée, il faut mentionner que la logique culturelle et la logique commerciale ne sont pas en opposition l'une à l'autre. Certains pays revendiquent, à travers une logique commerciale, des objectifs d'ouverture et une meilleure compréhension des autres cultures pour justifier leur politique de mobilité étudiante.

La logique commerciale entraîne l'imposition de frais de scolarité plus élevés aux étudiants étrangers. Les États prévoient également des formes d'aide financière différentes, selon le statut de l'étudiant. Les pays de l'OCDE ont même développé des stratégies afin de soutenir la mobilité

des étudiants. Grâce à des programmes de financement, qui diffèrent grandement d'un pays à l'autre, certains États souhaitent, à la faveur d'ententes bilatérales ou multilatérales, créer une véritable zone de mobilité étudiante, tout en imposant des frais de scolarité plus élevés pour les étudiants internationaux. Par exemple, en Australie et en Nouvelle-Zélande, des directives interdisent formellement l'accès aux services subventionnés par l'État, aux étudiants étrangers, contrairement à d'autres pays, notamment l'Allemagne et la France (Larsen, Vincent-Lancrin, 2002), qui vont miser sur les subventions pour attirer les étudiants.

La logique commerciale dans les activités éducatives correspond au développement du commerce mondial des services d'éducation. L'augmentation significative de la mobilité des étudiants et des programmes et l'émergence de nouveaux acteurs amènent à considérer l'ensemble des activités transnationales comme des services, au sens où on l'entend à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Selon l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), le commerce des services éducatifs comprend quatre modes de fourniture, dont l'un correspond précisément à la mobilité internationale des étudiants. Selon l'OMC, le potentiel de développement du mode « consommation à l'étranger » est très élevé; actuellement, il occupe la plus importante part du marché international des services en éducation.

La logique culturelle implique des retombées économiques, comme les dépenses courantes de l'étudiant, les frais de voyage et de logement. Peu importe si un pays opte pour une logique commerciale ou culturelle, dans les deux cas, il y aura des effets positifs, notamment dans la balance des paiements des pays concernés (Larsen, Vincent-Lancrin, 2002).

1.2 La mobilité au Québec

Au Québec, la présence d'étudiants étrangers connaît une hausse marquée depuis la fin des années 1990 : de 14 178 étudiants internationaux en 1999 à environ 25 000 au trimestre d'automne 2008. Ces chiffres illustrent le succès des universités et des collèges dans le développement soutenu de l'accueil de ces étudiants². Par contre, il reste encore beaucoup à faire afin d'augmenter le nombre d'étudiants québécois qui se dirigent vers les établissements étrangers. Comme la majorité des États industrialisés, le Québec connaît un déséquilibre marqué entre « les entrées et les sorties » des étudiants.

La vision internationale est un concept intégré dans les établissements d'enseignement supérieur, mais à différents niveaux. Certaines universités, comme l'Université de Montréal et l'Université Concordia ont des stratégies d'internationalisation plus affirmées et elles accueillent une plus grande part des étudiants étrangers. Par contre, d'autres campus universitaire voient le nombre d'étudiants étrangers stagner et même diminuer, comme à l'université Laval où une nouvelle politique d'internationalisation semble se faire attendre. Peut-on établir un lien entre l'existence d'une politique d'internationalisation, qui tient compte du contexte mondial en éducation, et le taux élevé de recrutement d'étudiants étrangers? La réponse à cette question est complexe et exigerait une analyse plus poussée. À première vue, il semble que les universités misant sur une stratégie internationale plus agressive tirent mieux leur épingle du jeu. Il y a également un certain nombre de tendances propres à la mobilité étudiante, que les politiques des établissements peuvent difficilement infléchir. La majorité des étudiants étrangers au Québec se situe dans la grande région de Montréal. De plus, les établissements anglophones y sont

les principaux bénéficiaires de la mobilité étudiante et il semble difficile de renverser cette tendance.

La Stratégie de l'internationalisation de l'éducation au Québec (2002), considère la mobilité des personnes comme un élément central de la réussite de l'internationalisation de l'éducation. Grâce à cette politique, le gouvernement compte bien augmenter le nombre d'étudiant étrangers au Québec, mais également favoriser la poursuite des études à l'étranger par les Québécois. La politique reste cependant vague quant au soutien apporté aux établissements et aux étudiants québécois. On peut souhaiter que le gouvernement comble cette lacune afin d'aider les établissements à accroître le mouvement des étudiants, par exemple en adoptant une stratégie spécifiquement axée sur la mobilité.

La Commission parlementaire sur la qualité, l'accessibilité et le financement des universités signalait, dans son document de consultation en 2004, l'importance du recrutement d'étudiants étrangers par les universités³. Le positionnement des universités québécoises, l'apport économique, la contribution des étudiants étrangers dans le développement du système d'enseignement supérieur, la diversité culturelle qu'ils favorisent, et le potentiel de travailleurs qualifiés qu'ils représentent sont des éléments à prendre en considération, selon la Commission. Celle-ci souhaite que ces éléments figurent dans les stratégies universitaires et gouvernementales de mobilité étudiante au Québec. De plus, la Commission insiste sur la priorité que devrait accorder le Québec dans le recrutement des étudiants étrangers de deuxième et troisième cycles afin d'augmenter sa capacité de recherche et d'innovation, qui accuse un retard comparativement aux autres régions du Canada.

Quels sont les motifs qui poussent les étudiants étrangers à fréquenter les universités canadiennes? D'après certaines enquêtes, les raisons varient d'un pays à l'autre, mais également selon l'origine et les objectifs visés par les étudiants. Au Canada, les raisons principales sont la qualité de l'enseignement offert et la sécurité du pays (Prairie Research Associates, 2004). Suivent de près la réputation du Canada, le prestige des diplômes, la langue d'enseignement et le coût des études moins élevé que dans plusieurs autres pays. Malgré ces facteurs plutôt positifs, l'étude de la *Prairie Research Associates* note que 24 % des étudiants étrangers interrogés en 2004 dans les universités canadiennes auraient préféré poursuivre leur formation aux États-Unis.

Quant à la provenance des étudiants étrangers au Québec, elle varie elle aussi. La France, les États-Unis, le Proche-Orient et l'Extrême-Orient ainsi que l'Afrique sont représentés dans les universités québécoises, en fonction de la langue d'enseignement (CSE, 2005). Dans les universités québécoises, au trimestre d'automne 2007, la France occupait le premier rang avec 6 878 étudiants, suivi des États-Unis avec 2 797 étudiants et de la Chine, au troisième rang, avec 1 458 étudiants. Le Maroc occupe le quatrième rang avec 1 037 étudiants⁴. La situation était légèrement différente au collégial, au même trimestre. Si la France occupait toujours le premier rang avec 1 061 étudiants, c'est le Maroc qui se classait deuxième avec 283 étudiants, suivi de la Chine avec 211 et de l'Algérie avec 156 étudiants⁵.

2. QUALITÉ DE LA FORMATION : UN DÉFI MONDIAL POUR LA RÉUSSITE DE LA MOBILITÉ

Les avantages qu'apporte la mobilité sont importants pour les étudiants. Ceux qui obtiennent leur diplôme à l'étranger ont

souvent une carrière où l'international occupe une place importante (Wiers-Jenssen, 2008).

Malgré les chiffres qui laissent croire que la mobilité est un franc succès, il subsiste de nombreux défis et obstacles qui hypothèquent le développement du mouvement transfrontalier des étudiants⁶. Parmi ces défis, il faut signaler, entre autres, les formations de qualité inférieure et la présence de fournisseurs de services douteux (OCDE, 2008b). Afin d'éviter ce genre de problèmes, il est important d'assurer à l'étudiant la garantie d'une formation de haut niveau. Nécessité aussi pour le pays d'accueil d'assurer un enseignement et de décerner un diplôme de qualité. L'internationalisation de l'éducation supérieure oblige à mettre en place, sur la scène mondiale, des mécanismes afin de réguler les activités éducatives en pleine croissance, comme la mobilité étudiante.

Plus les services éducatifs, comme la mobilité des étudiants, représentent des activités commerciales en voie de mondialisation, plus s'impose la nécessité de mettre en place un système mondial d'évaluation de la qualité des programmes et de la formation (Knight, 2003). L'assurance-qualité, qui est une condition essentielle de la réussite de l'internationalisation des études, consiste à « l'analyse systématique des programmes éducatifs afin de s'assurer que les normes acceptables d'éducation, de savoir et d'infrastructure soient maintenues »⁷. L'assurance-qualité est l'objet de débat important en raison de la grande disparité des méthodes d'évaluation. Sujet sensible, l'évaluation de la qualité des programmes est plus qu'une responsabilité interne. Le développement de l'espace de l'enseignement supérieur mondial impose une approche internationale.

Quelle forme devrait prendre ce système et sur quelles bases devra-t-il reposer? On relève le souhait de plus en plus manifeste des États d'adopter une telle structure à l'échelle mondiale. Le risque d'uniformiser les programmes et de voir une instance internationale s'immiscer dans les méthodes d'évaluation internes incite pourtant ces mêmes États à jouer de prudence. Être soumis aux mêmes règles et au même processus d'évaluation pourrait ne pas poser problème dans certains États; ailleurs, y compris au Canada, cela pourrait provoquer d'épineux débats (Knight, 2003). Au Québec, la qualité de l'enseignement au niveau collégial est assurée par la *Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*, qui régit l'assurance-qualité et qui évalue les mesures mises en œuvre par les établissements. Nous retrouvons également d'autres instances qui participent au maintien de la qualité de l'enseignement comme la Fédération des cégeps, l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) et l'Association des agences d'agrément du Canada (AAAC) (Beaudin-Lecours, 2008).

Du côté des universités, la qualité de l'enseignement relève des établissements mais le processus d'évaluation de la qualité de la formation est encadré par la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) de la CRÉPUQ⁸. Cette Commission s'assure que le processus d'évaluation des programmes menés par les universités est effectué de manière rigoureuse. Le gouvernement est également habilité à évaluer la gestion financière des universités en vertu de la Politique de financement des universités. En fait, la principale responsabilité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'exerce par le contrôle du financement, un volet tout de même important qui a des impacts sur la qualité de la formation.

Le secteur privé a également son mot à dire sur la qualité de l'enseignement par l'intermédiaire du Comité d'agrément des programmes de formation des enseignants (CAPFE) et différents ordres professionnels, qui eux, évaluent la formation et les compétences professionnelles, tout comme l'Office des professions (Beaudin-Lecours, 2008). Comme nous pouvons le constater, il y a plusieurs acteurs dans le domaine de l'évaluation de la qualité au Québec, surtout dans le secteur des études universitaires. Aussi l'adoption d'une structure internationale pourrait-elle signifier l'obligation de revoir le système et son fonctionnement.

Cet exercice de révision a déjà été entamé par plusieurs pays européens, dont la Suisse. Objet de débats intenses entre les cantons, les établissements et le Conseil fédéral, le pays a tout de même réussi à mettre en place l'Organe national d'accréditation et d'assurance-qualité (OAQ). Les nouvelles réalités régionales et mondiales ont fait réaliser aux autorités suisses qu'elles avaient intérêt à adopter un modèle unique. En effet, l'autonomie croissante des universités, l'apparition de nouveaux fournisseurs de services éducatifs, le Processus de Bologne et le contexte mondial de l'enseignement supérieur sont des éléments qui bouleversent l'éducation en Suisse (Schenker-Wicki, 2002), tout comme dans autres pays européens.

L'Europe est très active dans le domaine de l'assurance-qualité. Ce fait s'explique par l'application du Processus de Bologne qui oblige à une certaine forme d'uniformisation des programmes et qui encourage plus particulièrement la mobilité des étudiants. Logiquement, les États qui appliquent les directives de Bologne doivent également travailler de concert afin d'harmoniser les mécanismes nationaux d'assurance-qualité. C'est pourquoi la région européenne, témoin d'une intense collaboration multilatérale

(OCDE, UNESCO, Conseil de l'Europe), considère que l'évaluation régionale de la qualité des programmes est fondamentale. Ainsi, l'*European Association for Quality Assurance* (ENQA) a eu comme mission en 2003 de développer des standards de qualité et des directives pour l'ensemble des pays européens. Les *Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area* visent à garantir la qualité à trois niveaux : l'assurance-qualité interne assurée par les établissements eux-mêmes; l'assurance-qualité externe exercée par les agences; le professionnalisme et l'indépendance des évaluations⁹. En plus de cet organisme, les pays européens se sont dotés d'un registre (*European Quality Assurance Register*, EQAR) qui répertorie les agences de garantie de la qualité. L'objectif de cet instrument est d'encadrer et de surveiller la qualité d'évaluation de ces agences, publiques ou privées.

Sur la scène mondiale, les États doivent travailler en collaboration afin de mettre en place un système efficace d'assurance qualité, comme le propose l'UNESCO (UNESCO, 2006). Cet organisme considère que les États ont tout intérêt à assurer aux étudiants une formation de qualité soumise à une réelle évaluation. C'est pourquoi l'UNESCO a fait de l'assurance-qualité une de ses priorités en éducation, en adoptant le cadre d'action *Forum global sur l'assurance qualité internationale, l'accréditation et la reconnaissance des qualifications*. Selon l'UNESCO, cette initiative est la réponse aux demandes croissantes de la communauté internationale pour qu'elle prenne en charge ce dossier et qu'elle soit au cœur des débats concernant le développement de l'assurance-qualité à travers le monde.

Le document intitulé *Lignes directrices*, publié en partenariat avec l'OCDE, se veut une plate-forme de dialogue entre les structures internationales qui gèrent

les mécanismes d'évaluation de la qualité, de l'accréditation et de la reconnaissance des qualifications. Ces lignes directrices mettent l'accent sur un certain nombre de défis, notamment la faible efficacité des structures nationales en évaluation de la qualité, l'absence d'information et les problèmes de reconnaissance des acquis à l'étranger.

Le document de l'UNESCO/OCDE met en relief un enjeu important dans l'adoption d'un cadre international d'assurance qualité : s'assurer que les États possèdent un système national efficace avant même d'espérer l'adoption d'un régime commun d'évaluation. Comment les États qui disposent de méthodes d'évaluation déficientes pourraient-ils, de concert avec d'autres pays, parvenir à une entente internationale sur l'assurance-qualité? Il reste encore beaucoup à faire avant l'adoption d'un tel instrument international. Mais le temps presse, car un grand nombre d'agences et d'organismes privés spécialisés dans l'évaluation de la qualité des programmes tenteront vraisemblablement de profiter de cette situation et de se tailler une place sur la scène internationale.

En plus de ces Lignes directrices, l'UNESCO a mis en place, conjointement avec la Banque Mondiale, l'Initiative mondiale pour les capacités d'assurance-qualité (GIQAC)¹⁰ qui vient en appui à l'enseignement supérieur des pays en voie de développement et des pays en transition. L'objectif est double : il consiste à permettre à ces États d'adopter un système d'évaluation et vise à renforcer leur capacité par l'apprentissage de bonnes pratiques relevées ailleurs dans le monde. Cette initiative souligne l'importance qu'accordent les organisations internationales à l'assurance-qualité afin de protéger l'étudiant et les établissements d'enseignement, mais également en vue de renforcer les systèmes éducatifs face aux impacts de la mondialisation.

La réflexion entourant l'application d'un système d'évaluation de la qualité des programmes et de la formation est complexe, mais elle est nécessaire afin de valoriser la mobilité des étudiants et d'en assurer le développement un peu partout à travers le monde.

3. IMMIGRATION ET MOBILITÉ ÉTUDIANTE

De plus en plus, le recrutement d'étudiants étrangers s'inscrit dans une stratégie fondée sur l'immigration de personnels qualifiés (Vincent-Lancrin, 2008, AUCC, 2007b). Ce recrutement cible les étudiants les plus talentueux dans l'espoir qu'ils deviennent des travailleurs du savoir dans le pays d'accueil. Cette forme d'immigration répond à un déficit de main d'œuvre et au vieillissement de la population. Activée dans les pays industrialisés, elle favorise une rude concurrence pour attirer les meilleurs étudiants.

Lier immigration et mobilité des étudiants est une tendance qui va s'accroître au cours des prochaines années. Si les étudiants sont une source de revenus non négligeables pour les États et les établissements d'enseignement supérieur, ils représentent également un bassin d'immigrants pour les pays industrialisés qui voient leur population vieillir et la fréquentation de leurs universités et collèges diminuer. Les étudiants formés dans le pays d'accueil ont une longueur d'avance quant vient le temps de demander le statut d'immigrant et de trouver un emploi dans cet État. De plus, ces mêmes étudiants sont très courtisés par d'autres pays industrialisés qui souhaitent accueillir des immigrants hautement qualifiés. Pour affronter cette concurrence sur la scène mondiale, les États devront adopter, envers les étudiants étrangers, des politiques d'intégration et de rétention plus efficaces.

En France, la Loi relative à l'immigration et à l'intégration, présentée en mars 2006 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, et adoptée en juillet 2006 marque une évolution importante non seulement quant à l'évolution de l'immigration dans le pays, mais également en ce qui a trait au traitement des étudiants étrangers. Cette loi établit un lien direct entre l'immigration et la mobilité étudiante¹¹. En effet, elle met en place un système de pointage pour la sélection des migrants et des étudiants. Ces derniers sont sélectionnés en fonction de leur projet d'étude, de leur dossier universitaire ainsi que des intérêts de la France et du pays d'origine de l'étudiant.

Afin de recruter ces étudiants, la France compte sur ses antennes dispersées un peu partout à l'étranger, tels les centres d'études axés sur la culture française. Le permis de séjour éventuellement attribué à l'étudiant lui permettra d'obtenir, après sa maîtrise, un emploi d'une durée de six mois. Pour les étudiants hautement qualifiés, un titre de séjour de trois ans pourra ensuite être décerné. L'objectif est d'attirer des étudiants talentueux en favorisant leur accueil et leur intégration. En Australie, les étudiants étrangers, ainsi que les membres de leur famille, sont autorisés à travailler à l'extérieur des établissements d'enseignement. Cette politique facilite non seulement le recrutement de ces étudiants, mais favorise également la rétention de ces derniers, ainsi que leur intégration dans la société.

La rétention des étudiants étrangers pourrait compenser en partie le déficit de travailleurs qualifiés et pallier la faiblesse démographique. Une question éthique se pose, qui ne sera sans doute pas très populaire auprès de certains milieux au Québec. La fuite des cerveaux au profit des intérêts du Québec est un problème bien réel soulevé par le Conseil supérieur de

l'éducation¹². En pratiquant une stratégie de rétention, le Québec risque-t-il d'aller à l'encontre des politiques de l'UNESCO? Cet organisme recommande plutôt de favoriser, par la mobilité des programmes et des personnes, l'accès à tous aux études supérieures et surtout d'en faire un levier pour le développement économique des pays, incluant expressément les États en voie de développement.

Nul besoin de mentionner que les pays africains sont nettement désavantagés par les politiques de rétention pratiquées par les pays industrialisés. Les avantages de la mobilité - sources de revenus, recrutement d'étudiants talentueux, concurrence et parts de marché - semblent ne bénéficier qu'aux systèmes éducatifs des pays du Nord. Ce déséquilibre entre le sud et le nord entraîne deux effets importants. La mobilité étudiante, telle que pratiquée par les établissements des pays industrialisés, met l'accent sur le recrutement et la rétention des étudiants étrangers. Elle alimente aussi la fuite des cerveaux de pays émergents et en développement.

Seconde conséquence : la mobilité étudiante est un levier important du développement et de la croissance économique des pays, en plus de réunir les conditions gagnantes à l'intégration de ces pays à l'économie du savoir. Actuellement, la mobilité étudiante ne semble pas servir les intérêts des pays du sud, mais bien du nord. La concurrence dans le recrutement des étudiants étrangers risque d'exacerber ces effets négatifs.

Une telle pratique, préconisée notamment par la Conférence des élus de Montréal (CRE) et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain¹³, peut exacerber le déséquilibre nord-sud qui existe dans le mouvement des étudiants et du personnel. Elle peut hypothéquer le développement de l'économie du savoir des pays à faible

capacité de recherche et d'innovation. Puiser dans les ressources humaines de ces pays pour ensuite les maintenir dans un système d'aide internationale constitue-t-il une solution acceptable face aux stratégies de rétention des étudiants étrangers?

En ce sens, « l'immigration classique » continue d'être une option intéressante pour les établissements. Selon l'AUCC, les immigrants reçus sont plus susceptibles de détenir un diplôme universitaire que le reste de la population canadienne. Ils attribuent une grande valeur aux études postsecondaires et encouragent leurs enfants à obtenir un diplôme universitaire (AUCC, 2007b). Encore faut-il que ces diplômes, obtenus à l'étranger, soient reconnus au Québec...

CONCLUSION

La réussite de la mobilité des étudiants dépend de plusieurs facteurs à commencer par un mouvement plus important de la part des étudiants du nord et d'une meilleure cohérence dans la reconnaissance des diplômes et l'allocation de ressources financières. Le succès de la mobilité étudiante repose directement sur l'assurance-qualité. À l'évidence, il faut une autorité nationale responsable de l'évaluation de la qualité de la formation. Pour le bien de l'étudiant et des établissements d'enseignement supérieur, nécessité s'impose de la création d'un mécanisme international de l'assurance-qualité qui prenne en charge l'enseignement postsecondaire et l'ensemble des systèmes d'éducation.

Trouver des solutions à ces obstacles devrait permettre aux établissements québécois d'occuper une place de choix dans l'espace mondial de l'enseignement supérieur. Le Québec a tout intérêt à participer activement aux travaux engagés sur l'évolution de

l'éducation supérieure, notamment sur la reconnaissance des diplômes et sur l'assurance-qualité. Pour ce faire, il serait judicieux pour le Québec de profiter de son statut à l'UNESCO. Un rapprochement avec certains États européens pourrait également s'avérer fructueux car l'Europe semble actuellement vouloir assumer le leadership des discussions sur ces sujets en tablant sur le Processus de Bologne. Les pays tiers devraient s'interroger sur les conséquences de l'adoption de directives internationales dérivées de ce seul Processus.

Réussir la mobilité étudiante consiste pour le gouvernement québécois à miser sur une plus grande participation des étudiants québécois à ce mouvement international. L'objectif à mettre de l'avant : acquérir de nouvelles expertises et élargir les connaissances, atouts plus que nécessaires dans un contexte où la mondialisation colore les enjeux sociaux, culturels, politiques et économiques. N'y aurait-il pas lieu d'envisager de mettre sur pied une agence nationale ou un organisme pour favoriser la mobilité des étudiants et appuyer les établissements dans leur démarche.

Plus que tout, l'urgence se dessine en faveur d'une stratégie nationale axée sur l'internationalisation des études supérieures. Le gouvernement pourrait parler d'une voie plus assurée dans la construction de l'espace mondial de l'enseignement supérieur. Ainsi, le gouvernement renforcerait sa capacité d'influencer les décisions, notamment en matière de mobilité étudiante. Enfin, les stratégies et les politiques concernant la mobilité étudiante devraient miser sur l'accessibilité et l'équité en évitant impérativement de détourner le vrai sens de cette activité transnationale. Pour ce faire, il serait judicieux de réfléchir aux effets négatifs que peut entraîner la rétention des étudiants étrangers à des fins d'immigration.

NOTES

¹ Nous entendons par espace régional les grandes régions du monde, notamment l'Europe de l'ouest, l'Amérique du Nord, l'Asie-Océanie. Il s'agit de régions très actives dans l'offre et la demande des services en enseignement supérieur, notamment pour la mobilité étudiante.

² Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport :
http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/statistiques_etudiants_etrangers.asp

³ http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/commission-2004/document_de_consultation.pdf

⁴ Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport : <http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/Uni-07oct08.pdf>

⁵ *Idem*

⁶ Voir à ce sujet la position des ministres européens chargés de l'enseignement supérieur dans le Communiqué de Londres de mai 2007 : « Vers l'espace européen de l'enseignement supérieur : répondre aux défis de la mondialisation », Communiqué de Londres. <http://aphec.it-sudparis.eu/spip.php?article229>

⁷ Définition de l'UNESCO :
http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=41040&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

⁸ Pour plus de détails concernant le mandat de la CVEP : <http://www.crepug.qc.ca/spip.php?rubrique60>

⁹ Voir l'Organe d'accréditation et d'assurance-qualité des hautes écoles suisses (OAQ) :
http://www.oaq.ch/pub/fr/02_05_00_international.php. Voir aussi le site de l'ENQA : <http://www.enqa.eu/>

¹⁰ http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=56173&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

¹¹ Loi No 2006-911 du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration, version consolidée au 26 janvier 2007 :
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000266495&dateTexte=>

¹² Conseil supérieur de l'éducation, « L'internationalisation : nourrir le dynamisme des universités québécoises », Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, novembre 2005.

¹³ Chambre de commerce du Montréal métropolitain, « Les institutions d'enseignement supérieur : un enjeu crucial pour le moteur économique du Québec », février 2007. http://www.ccmm.qc.ca/documents/memoires/2006_2007/07_02_12_finanUniv_fr.pdf

Bibliographie

Academic Cooperation Association (ACA) (2004). "Perceptions of European Higher Education in Third Countries", Project 2004-3924/001-001MUN-MUNA31, Final Report, 251p.

<http://ec.europa.eu/education/programmes/mundus/acareport.pdf>

Albert, Mathieu, Pierre Doray, Julie Sarrault (2000). « Les motifs et la mise en œuvre des séjours à l'étranger : étude exploratoire », Denis, R, G. Leroux, L. Milot « La mobilité internationale des étudiants québécois », Centre de coopération franco-québécoise, pp.47-83.

Association des universités et collèges du Canada (AUCC) (2007a) « Les universités canadiennes et la mobilité étudiante à l'étranger », Enquête 2006 de l'AUCC sur l'internationalisation, 8p.

Association des universités et collèges du Canada (AUCC) (2007b). « Tendances dans le milieu universitaire », Volume 1 : effectifs, 54p.

http://www.aucc.ca/policy/research/trends/index_f.html

Bashir, Sajitha (2007). "Trends in International Trade in Higher Education : Implications and Options for Developing Countries", The World Bank, Working Paper Series, No.6 96p.

http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources/278200-1099079877269/547664-1099079956815/WPS6_Intl_trade_higherEdu.pdf

Beaudin-Lecours, Martin (2008) « La qualité en éducation, un enjeu de société », Bulletin collégial des technologies de l'information et des communications, No 67.

<http://clitc.ntic.org/cgi-bin/aff.pl?page=article&id=2088>

Boileau, Josée. « Étudiants à garder? », Le Devoir, 20 novembre 2006.

Buhler, Pierre (2004). « Université et mondialisation », Commentaire, No. 106, pp.345-360.

Calderon, Angel J., J. Tangas (2006). « Libéralisation des échanges, accords régionaux et implications pour l'enseignement supérieur », OCDE, Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, Vol. 18, No 1, pp.97-126.

Chambre de commerce du Montréal métropolitain (2007). « Les institutions d'enseignement supérieur : un enjeu crucial pour le moteur économique du Québec », 12p.

http://www.cmmm.qc.ca/documents/memoires/2006_2007/07_02_12_finanUniv_fr.pdf

Conseil supérieur de l'éducation (CSE) (2005). « L'internationalisation : Nourrir le dynamisme des universités québécoises », Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 99p.

Czinkoya, Micheal R. (2006). "Academic Freedom for All in Higher Education : The Role of General Agreement on Trade in Services", Journal of World Business, No 41, pp.149-160.

Czinkoya, Micheal R. (2005). "Loosening the Shackles : The Future of Global Higher Education", Symposium on Cross-Border Supply of Services, Geneva, 24p.

Doyle, Stephanie, Phil Gendall, Carolyn Tait, Luanna Meyer, Janet Hoek, Lynanne McKenzie, Avatar Loorparg (2008). "Research Project on International Student Exchanges-Sending our Students Overseas", Jessie Hetherington Centre for Educational Research, 151p.
<http://www.educationcounts.govt.nz/publications/international/19688>

Kauffmann, Sylvie. « Roosevelt avait vu juste sur la Chine », *Le Monde*, 25 janvier 2008.

Knight, Jane (2003). « Les accords commerciaux (AGCS) : implications pour l'enseignement supérieur », dans Breton Gilles, Michel Lambert, Sous la direction, (2003) « Globalisation et universités, nouvel espace, nouveaux acteurs », Éditions UNESCO/Les Presses de l'Université Laval/Economica, 265p.

Larsen, Kurt, Stéphane Vincent-Lancrin (2002). « Le commerce international de services d'éducation : Est-il bon? Est-il méchant? », UNESCO, Division de l'enseignement supérieur, 43p.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2004). « Pour mieux assurer notre avenir collectif », Politique québécoise à l'égard des universités, 35p.
<http://www.mels.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-univ/1410-28f.pdf>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2002). « Pour réussir l'internationalisation de l'éducation... Une stratégie mutuellement avantageuse », 34p.

Monière, Denis, Antoine Khater (2004). « Que donne la mobilité étudiante? Enquête sur les perceptions de la mobilité étudiante vers la France et vers le Québec », Centre de coopération franco-québécoise, 24p.

Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) (2008a). « L'enseignement supérieur transnational et le développement », *L'Observateur de l'OCDE*, Synthèses, 8p.
<http://www.oecd.org/dataoecd/15/63/40265342.pdf>

Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) (2008b). « L'enseignement supérieur transnational, un levier pour le développement », Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, 240p.
http://www.oecd.org/document/63/0,3343,fr_2649_35845581_39964927_1_1_1_1,00.html

Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) (2007). « Regard sur l'éducation 2007 », 476p.
<http://www.oecd.org/dataoecd/16/51/39308942.pdf>

Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) (2006). « Regard sur l'éducation 2006 », 500p.
Résumé : <http://www.oecd.org/dataoecd/44/34/37376131.pdf>

Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) (2004a). « Enseignement supérieur : internationalisation et commerce », 362p.

Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) (2004b). « L'internationalisation de l'enseignement supérieur », L'Observateur de l'OCDE, Synthèses, 8p.

<http://www.oecd.org/dataoecd/43/41/33734310.pdf>

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2007). « Recueil de données mondiales sur l'éducation 2007, statistiques comparées sur l'éducation dans le monde », Institut de la statistique, 193p.

http://www.uis.unesco.org/template/pdf/ged/2007/GED2007_fr.pdf

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) (2006). « Lignes directrices pour des prestations de qualité dans l'enseignement supérieur transfrontalier », 25p.

<http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001433/143349f.pdf>

Prairie Research Associates (2004). « Le Canada au premier rang : l'enquête 2004 sur les étudiants étrangers », Bureau canadien de l'éducation permanente, 36p.

Schenker-Wicki, Andrea (2002). « Accréditation et assurance-qualité : le modèle suisse », Politiques et gestion de l'enseignement supérieur, Vol. 2, No 14, pp.29-41.

http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=POL_142_0029

Vincent-Lancrin, Stéphane (2008). « L'enseignement supérieur transnational : un nouvel enjeu stratégique? », Critique internationale, No 39, pp.67-86

Wiers-Jenssen, Jannecke. "Does Higher Education Attained Abroad Lead International Jobs? ", Journal of Studies in International Education, Vol.12, No 2, Summer 2008, pp101-130.



Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le Ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lien de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État, et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité.



Directeur : Paul-André Comeau

Pour plus d'information ou si vous avez des renseignements à nous transmettre, vous pouvez contacter :

la technicienne du Laboratoire
Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864
leppm@enap.ca

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site Internet :

www.leppm.enap.ca